

Compte rendu de la séance du mardi 22 mai 2018

Présents : André ROUX, Christophe NOURRY, Karine PASTRE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Roseline PRADEILLES, Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET, Anne-Marie CAMPREDON, Catherine DUBOST, Christophe DONNET

Absents ayant donné procuration : Bernard CREISSENT à André ROUX, Régis JULIEN à Anne-Marie CAMPREDON

Absents : José LOUREIRO, Serge LAPIERRE, Gilles DUSSART, Joséphine ROBERT

Secrétaire de la séance : Christophe NOURRY

1) Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 24 avril 2018

Approuvé à l'unanimité

2) Contentieux devant le Tribunal Administratif - Commune Bédouès-Cocurès c/ CHEVALIER Gérard

Le 4 mai 2018, la commune reçoit du Tribunal Administratif de Nîmes une requête présentée par l'avocate de Monsieur CHEVALIER Gérard. Cette requête vise l'annulation de l'arrêté du maire accordant à M. CHAPELLE Damien un permis de construire.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Nîmes et il l'autorise à prendre un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Vote 12 voix POUR

Marie-Thérèse Chapelle demande qu'un article sur l'instruction des permis construire soit consacré au prochain "7 Ponts".

3) Questions diverses

- Recensement de la population en 2019 : Emilie MARTIN est désignée coordonnateur communal

- Association FOL ROCK : autorisation exceptionnelle d'utiliser la salle de Bédouès pour 4 répétitions d'ici le 15 juin

- Collectif Bondons : lecture du courrier

- Points sur les travaux des employés : fin de la réfection des chemins

- Zérophyto : achat de plantes vivaces

Prochain conseil le 19 juin 2018

Séance levée à 19 heures

Vu le Maire,

Vu le secrétaire,